



Cabinet liberal parking

Par **theo93**, le **18/06/2023** à **01:09**

Bonjour, rnJe suis locataire dans une co propriété de 5 lots. rnJe suis l'unique locataire et j'exerce une profession paramédicale. (kiné) rnLa charte de co propriété m'autorise à pratiquer mon activité. J'ai d'avance accepté de prendre en charge le delta d'électricité si il y a une différence remarquable sur la facture. rnJe me charge du ménage dans les communs (RDC uniquement). rnJe dispose d'une place de parking extérieure que je laisse aux patients rnEt je gare ma voiture dans mon garage. rnProblème: rnLa Propriétaire du rez de chaussée en face de mon cabinet n'arrête pas d'harcéler le syndic car selon elle, l'utilisation de ma place de parking devant l'immeuble (devant ses fenêtres) génère de la nuisance (claquement de porte et patients qui discutent dans la rue) pas dans l'immeuble évidemment uniquement sur la voie publique. rnJe travaille en général en 1/2 journée, car je pratique des domiciles rnSauf le mercredi ou je fais la journée complète de 7h40 à 19h rnJe suis donc présent au cabinet seulement 6 demi journées donc 3jours/semaine rnAbsent le lundi matin, mardi après midi, jeudi après midi et vendredi après midi, tous les soirs et les week-end. rnJe ne sais pas comment régler le problème. rnJ'ai mis un panneau pour que les patients se garent au bon endroit. (ce qui est fait) rnDes mousses isolantes pour les portes. rnMais pour cette place de parking je ne peux rien faire de plus et je ne peux pas la condamner car des personnes âgées en ont besoin et des patients blessés également. rnEst ce qu'elle peut aller plus loin ? Ou je suis simplement dans mon droit ? rnMerci d'avance pour votre aide